COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR MERCREDI 2 JUIN 2015 À 20H

Présents :
Guy PANOUILLOT (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS / Volleyball blancois) ; **Rémy LOISEAU** (Secrétaire OMS / Cie Le Blanc archer) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal / Vélo club blancois) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports) ; **Jean-Pierre GROLIER** (Membre OMS - Pétanque blancoise) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre OMS - Responsable répartition des installations sportives) ; **Bruno SOULET** (Membre ; responsable CMS / Association 42 kms 195) ; **Hubert WELTER** (Trésorier OMS / ASSG Basket) ; **Carole BODIN** (Commission aide à la formation diplômante) ; **Alain PASQUER** (Maire du Blanc) ; **Céline BARBIER** et **Sylvie SEUTIN** (Brenn'Fitness) ; **Isabelle TAVENOT** (Tennis club blancois) ; **Danielle BUSZ** (Boule sportive blancoise) ; **Michel BRUNET** (Handball club Le Blanc) ; **Philippe BOUCHERON** (Volant blancois) ; **Jérôme PERROCHON** et **Jean-Emmanuel FRONTERA** (Tir sportif blancois) ; **Claude GOUDIN** (Commission remise récompenses OMS) ; **Fabrice PELTRET** (USB Football) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancois) ; **Jacky FAURE** (Base de plein air) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins / Centre culturel Le Blanc) ; **Alexandre MORIN** (Club d'escalade de la région blancoise) ; **Pauline MARTIN** et **Jérôme BECCAVIN** (Canoë kayak club Le Blanc) ; **Jean-Louis CHEZEAUX** (A.S. Collège Sainte Anne / Club de plongée du Blanc) ; **Bernard MOYER** (Billard club blancois) ; **Etienne CHORLAY** (Amis cyclos blancois) ; **Jeanne GLENISSON** (Association blancoise de horse ball) ; **Séverine BARDIN** (A.S. Collège les Ménigouttes) ; **Sophie BARDY** (A.S. Lycée Pasteur) ; **Robert BARTHE** (ASSG Basket) ; **Louis CARUANA** (Club sportif et de loisirs de la Gendarmerie) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de table Brenne Le Blanc) ; **Fabrice PICHARD** (Rugby club blancois) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages Blancois) ; **Florence COMINET** (Gymnastique volontaire blancoise) ; **Alain MOULENE** (Vélo club blancois section VTT) ; **Dominique JACQUET** (Service des Sports Municipal) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative) et **Aurélie CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : Association Lycée Pasteur au galop (**Nelly TARLIER**) ; Ecole Française de Parachutisme Le Blanc (**Fanny DENISARD**) ; Judo Club Blancois (**Pascal VRIGNAT**) ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal/Commission sports) ;.

Absents : Association équestre l'Epineau Le Blanc ; Association Jeanne d'Arc ; Brenne Savates ; CAR.G.A.C. Rando ; Le Blanc Athlétisme ; Rallye Team Blancois ; Roller Club Blancois ; Association de recherche et de transmission du Taïchi Chuan ; Officier des Sports de l'ECASGN ; Officier des Sports CTM Rosnay ; Dr Renaud GAUFFRE ; Dr Nicolas DUTHOIT ; Conseiller pédagogique d'EPS – IEN Le Blanc ; Alain PERREARD (Brenne Savates / Conseiller municipal – Commission Sports) ; Stéphane CAILLAUD (Conseiller municipal – Commission Sports) ; Véronique GRIMONPON (Commission récompenses).

Guy PANOUILLOT remercie Alain PASQUER, Maire du Blanc, d'être présent à ce dernier comité directeur de la saison sportive, ainsi que Didier CIRET, maire-adjoint, Jo MARTINO, délégué, le service des sports et tous les présidents, présidentes ou représentant(e)s des associations sportives.

I/ Présentation des manifestations sportives à venir (juin-juillet-août) par les Président(e)s

Robert VIEILLERIBIERE procède à l'appel des associations sportives et la parole leur est donnée pour présenter leur(s) manifestation(s) passée(s) ou à venir, ou pour donner toute autre information.
Les Attelages Blancois : Mme BRUNET, présidente, annonce que le club organise leur concours annuel d'attelage différentes catégories, jeunes chevaux et vide greniers le 2 août prochain aux Ecuries de Villeneuve à Rivarennes.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Association Jeanne d'Arc : Personne ne représente le club ce soir mais Guy PANOUILLOT informe que le gala du club aura lieu le samedi 27 juin au Gymnase Jean Moulin.

ASSG Basket : M. BARTHE annonce que les équipes des cadets et des cadettes sont championnes de l'Indre.

Billard Club Blancois : M. MOYER, président, informe que Fabrice DESROSES s'est qualifié pour les finales et va participer à la finale de France le 7 juin prochain à Orléans.

Brenn'Fitness : Mme BARBIER annonce que le club organise une soirée Zumba le samedi 13 juin à 21h au gymnase Jean Moulin. Il y aura aussi un challenge inter-associations l'après-midi. Les associations sportives et culturelles ont été invitées.

Canoë-kayak club Le Blanc : M. BECCAVIN annonce qu'après une saison sympathique et un déplacement en Ardèche en novembre dernier, le club a repris la location de canoë depuis peu afin de le financer. Le club va également organiser des « descentes au fil de la nuit » tous les 15 jours pendant l'été : les vendredis 10 et 24 juillet, le 5 août. Une autre sortie est prévue en août. Une campagne de publicité sera effectuée. La fête de l'escalade du 30 mai s'est bien déroulée.

Club d'Escalade de la Région Blancoise : M. MORIN, trésorier, relate qu'était organisée la fête de l'escalade en partenariat avec le club de canoë, le samedi 30 mai au rocher de la Dube. La manifestation s'est bien déroulée malgré le temps pluvieux du matin. 250 personnes environ se sont déplacées, et 60 repas ont été servis le soir. Il espère que l'année prochaine le temps sera plus clément afin de pouvoir drainer un peu plus de monde.

Judo Club Blancois : Personne ne représente le club ce soir. Guy PANOUILLOT annonce la manifestation du Tournoi des Saints de Glace (Pré-poussins / Poussins) qui a lieu le dimanche 7 juin au gymnase Jean Moulin.

Le Blanc Athlétisme : Le club n'est pas représenté ce soir mais Guy PANOUILLOT informe que le club organise la Trans'Ruffecoise le premier week-end de juin.

Pétanque Blancoise : M. GROLIER, président, annonce que le club organise les 24h de pétanque qui auront lieu les 12 et 13 septembre 2015.

Tir Sportif Blancois : M. PERROCHON, président, informe que le club organise un concours interne le 14 juin et le challenge Jacky COUREAU (armes anciennes) début juillet.

USB Football : M. PELTRET évoque la fin de saison pour le club le week-end du 6/7 juin. Les U15 sont champions de l'Indre. Le club aura son assemblée générale le 19 juin prochain : il y aura changement de président mais aussi une nouvelle structure et un nouvel encadrement qui seront mis en place pour la nouvelle saison. Le club organise un tournoi U13 rebaptisé « Christian SAUPIC » qui regroupe plusieurs équipes du département, le samedi 20 juin.

Vélo Club Blancois : Georges MARTINO, président, informe que la randonnée VTT « La Blancoise » aura lieu le dimanche 14 juin (RDV à la Gare) et la réunion internationale de demi-fond le 1er août (au stade Vélodrome).

Guy PANOUILLOT reprend la parole et informe qu'Etienne BUCHMANN est excusé ce soir.

II/ Présentation du bureau de l'OMS suite à l'Assemblée Générale du Mercredi 4 février 2015

Président : Guy PANOUILLOT
Président d'honneur : Pierre GRIGNARD
Vice-président : Robert VIEILLERIBIERE
Secrétaire : Rémy LOISEAU
Trésorier : Hubert WELTER (remplace Philippe TROUVE)
Membres de droit : Didier CIRET, Georges MARTINO
Membres : Philippe PASQUIERS, Bruno SOULET, Jean-Pierre GROLIER.

Office Municipal des Sports Le Blanc

III/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 12 novembre 2014

Guy PANOUILLOT rappelle que depuis quelques temps, le compte-rendu n'est plus distribué dans le casier des clubs. Lorsqu'il est validé, le compte-rendu est mis sur le site internet de l'OMS.

Contre : 0 ; Abstention : 0. Voté à l'unanimité.
Le compte-rendu est approuvé.

IV/ Saison Sportive 2015-2016

1- Installations Sportives

a- Répartition

Guy PANOUILLOT annonce que théoriquement, les réunions de répartition des créneaux sur les installations sportives sont programmées fin juin (Lycée, collèges, clubs) pour la prochaine saison.
La parole est donnée à Philippe PASQUIERS, responsable de la répartition des installations sportives municipales.
A ce jour, l'OMS est dans l'attente des indisponibilités sur les installations sportives. Philippe PASQUIERS émet le souhait que le Lycée et les collèges se rencontrent avant les réunions de répartition comme cela s'est fait l'année précédente.
Guy PANOUILLOT reprend la parole. Les « TAP » : il y a quelques soucis. Leurs demandes ne rentrent pas dans le cadre de fonctionnement c'est-à-dire que l'année dernière leurs créneaux étaient de 15h à 16h et pour la nouvelle saison ils demandent de 14h50 à 16h ce qui bloque deux créneaux pouvant être utilisés par le Lycée ou les collèges (13h à 15h et celui de 15h à 17h). Les créneaux horaires bloqués et leur fonctionnement en périodes « P » (périodes de petites vacances à petites vacances) posent des problèmes. Les autres scolaires utilisateurs (Lycée, Collèges) fonctionnent en périodes « T » (4 périodes). Les « TAP » devront se caler par rapport à ces périodes « T » et s'organiser en interne si les périodes sont trop longues pour eux.
Cela gêne un peu l'OMS car les plannings ne peuvent pas être « lancés » tant qu'il n'y a pas de réponse de la part des « TAP ».
Les réunions seront programmées dans la dernière semaine de juin si cela est possible. Un courrier de convocation sera envoyé avec tous les créneaux bloqués dès qu'ils seront connus (TAP, Ménage, etc…).

Guy PANOUILLOT donne la parole à Didier CIRET. Celui-ci évoque deux choses qui concernent le Lycée et les collèges par rapport à l'utilisation des installations sportives :
La première, c'est la convention qui lie la Municipalité et le Lycée par rapport à la mise à disposition gratuite des installations qui existe depuis 14 ans bientôt 15 ans. Une convention a été signée avec la Région pour une mise à disposition gratuite. Il y a 16 ans la Région finançait, payait les créneaux d'installation. Dans la mesure où il y a eu la construction du gymnase Jean Moulin et que la région a versé un fond de concours très important, la convention a été signée stipulant que le lycée bénéficiait de la gratuité de l'ensemble des installations sportives et de la priorité d'utilisation du gymnase Jean Moulin. Cette convention se termine le 12 février 2016. La Municipalité a sollicité la Région il y a quelques temps pour rebâtir une convention. Il est demandé à la Région une participation financière sachant que le lycée ne sera plus prioritaire sur l'installation Jean Moulin ni sur les autres. La seule convention qui existe au jour d'aujourd'hui et qui existera c'est une convention de département qui a été signée en 2011 concernant l'utilisation du gymnase Jean Moulin par les collèges sur une base de 10h semaine. Ce sera la seule qui restera en place.
Pour les autres installations utilisées par les collèges, M. le Maire a fait un courrier au Conseil Départemental pour que les conventions qui avaient été signées en (19)99 etc… soient revues. La convention précisait une plage horaire hebdomadaire. Alors c'est vrai que si l'on considère les heures d'utilisation sur les installations sportives par les collèges que ce soit sur la piscine, les gymnases ou autres installations sportives dont certaines ne figurent pas dans les conventions, il a été redemandé au Conseil départemental de revoir ces conventions mais aussi une demande d'aide financière. La Municipalité veut une réponse rapidement pour que Philippe PASQUIERS puisse

Office Municipal des Sports Le Blanc

travailler et que chaque établissement scolaire du secondaire puisse travailler sur les créneaux pour l'année prochaine. La solidarité doit fonctionner dans tous les sens.
Guy PANOUILLOT intervient et relate que cela pose un souci pour pouvoir programmer les réunions de répartition et espère qu'une réponse sera donnée rapidement.
Didier CIRET va relancer la conseillère départementale.
Séverine BARDIN, professeur d'EPS au collège des Ménigouttes, demande à Didier CIRET : « S'il n'y a pas de réponse du Conseil Départemental, cela sous-entend quoi pour la suite des utilisations des équipements sportifs ? »
Didier CIRET répond qu'actuellement il en n'a pas été discuté encore, mais cela sous entend que les priorités peuvent être revues. Peut-être que si la Région ne finance plus les installations, il faudra partager davantage certaines installations : le collège des Ménigouttes par exemple au niveau du gymnase des Ménigouttes. Ce serait normal puisqu'il n'y a plus de convention par rapport au gymnase Jean Moulin. Il est possible que les écoles primaires puissent avoir plus de créneaux qu'actuellement.
Il paraît normal à Didier CIRET que le département aide financièrement la Municipalité. Ce n'est pas aux blancois de financer le fonctionnement des installations sportives pour les élèves qui ne sont pas blancois. *Il y a une zone de recrutement au collège qui ne vient pas du Blanc.*
La Municipalité demande simplement une aide pour couvrir un petit peu le coût du fonctionnement.
Elle est ouverte à toute discussion. Cela fait plus d'un mois qu'elle a écrit (le 15 avril) mais il n'y a toujours pas de réponse.
Séverine BARDIN demande si la Municipalité est sûre d'avoir une réponse ?
Didier CIRET répond qu'il en faudra une avant la fin de l'année. C'est pour cela que dès demain, la conseillère départementale sera relancée pour qu'elle interroge le président.
Jean-Louis CHEZEAUX prend la parole : « Cela voudrait dire qu'il y aura un roulement par établissement et par installation ? »
Didier CIRET répond qu'actuellement la seule convention qui restera est celle qui concerne le collège Sainte Anne sur le Jean Moulin soit 10h.
Guy PANOUILLOT demande à Didier CIRET si le Lycée, dans le cadre de la convention, a bien aussi un certain nombre d'heures.
Didier CIRET répond que oui jusqu'au 12 février 2016. L'année pourra se terminer comme cela.
Guy PANOUILLOT rappelle que le Lycée a un quota, les collèges et les primaires ont un quota. C'est ce quota qui risque d'être remis en cause.
Didier CIRET précise que les primaires prennent le reste des créneaux disponibles.
Guy PANOUILLOT précise à nouveau que l'OMS attend les réponses pour fixer les dates de réunions. Pour faire leurs plannings d'EPS, le Lycée et les collèges auront besoin de ces informations. Il espère que la Municipalité aura une réponse le plus rapidement possible afin que l'OMS puisse avancer.
Didier CIRET reprend la parole. Jean-Louis CHEZEAUX lui a dit que le département avait sollicité le collège Sainte Anne, pour connaître le volume horaire.
Jean-Louis CHEZEAUX répond que oui : le collège a envoyé toutes les heures utilisées sur toutes les installations pour cette année.
Didier CIRET rétorque que cela semble évoluer quand même. Par contre, il n'a pas eu cette information de la part du collège des Ménigouttes.
Séverine BARDIN n'a pas eu l'information et ne peut pas dire si cela a été fait puisque M. MAREY ne lui en a pas parlé.

b- <u>Réservation petites vacances scolaires</u>
Guy PANOUILLOT rappelle que les installations sportives sont fermées pendant les petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques) sauf s'il y a une demande de créneaux de la part des clubs. Un courrier avec date-butoir est envoyé à tous les clubs. S'il n'y a pas de réponse des clubs dans les temps demandés, l'installation ne sera pas accordée. Peu importe l'argument donné par le club, l'OMS est et restera rigoureux à ce niveau là. S'il y a une utilisation sauvage, l'installation sportive sera interdite au(x) club(s) concerné(s) pendant un certain temps.

Office Municipal des Sports Le Blanc

M. BECCAVIN (Canoë kayak club Le Blanc) demande : « Est-ce qu'il est possible d'avoir les créneaux d'utilisation pour toute l'année ? »
Guy PANOUILLOT répond que non. Il faut les demander à chaque fois car l'OMS n'a pas toutes les données (travaux, fermeture installation, manifestation, etc…). Ces informations sont connues quelques temps avant chaque période de petites vacances.
Pauline MARTIN, présidente du Canoë-Kayak Club Le Blanc, propose dans ce cas qu'un mail soit envoyé aux clubs concernés afin de les avertir.
Guy PANOUILLOT informe que cela veut dire que c'est à l'OMS de faire la démarche alors que c'est aux clubs de faire la demande pour chaque période.
M. BECCAVIN précise qu'en tant que club, cela est fait le soir car ce n'est pas possible la journée puisqu'il y a l'activité professionnelle. Il rétorque que l'OMS a des gens qui sont payés pour ça.
Philippe PASQUIERS intervient en disant qu'il n'est pas employé mais bénévole et que c'est Nelly NOUMET qui se charge du dossier des installations sportives.
Guy PANOUILLOT rappelle que le bureau de l'OMS est bénévole.
M. BECCAVIN lance : « Les secrétaires, elles ont le temps de taper et d'envoyer le mail. ».
Guy PANOUILLOT tient à préciser pour clore le sujet que Nelly NOUMET passe plus des ¾ de son temps à traiter le dossier des installations sportives. Il y a des modifications, des demandes tous les jours (créneaux, match, manifestation, etc…). Il n'est pas possible de passer tout son temps à faire des mails d'information pour les installations sportives.
M. BECCAVIN prend la parole. Il fait référence à un article paru dans la nouvelle république suite au conseil municipal du 12 mai où il a été voté qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 6 750 euros serait versée par la Municipalité à l'association Brenn'Fitness. Il pose la question suivante : si un/des clubs avait/ent de gros soucis financiers, est-ce que la Municipalité aiderait ce(s) club(s) autant qu'elle le fait pour Brenn'Fitness ?
Alain PASQUER, Maire du Blanc, répond que oui elle le ferait puisque cela a déjà été le cas dans le passé. Il ajoute que lorsqu'un club est en difficulté, ni l'OMS, ni la Municipalité ne le laissera ainsi. Il est possible de citer des exemples avec des sommes bien précises et d'un autre montant que celui-ci.
Pour éclaircir le sujet de Brenn'Fitness, il précise que l'an passé une subvention plus importante que celle de cette année a été versée à cette association. La subvention de cette année a été réduite comme toutes les autres mais très modérément. Ce n'est pas 50% comme Châteauroux ou encore 30% comme La Châtre.

M. BECCAVIN informe qu'une demande d'aide pour payer la location d'un WC chimique (150€) pour la fête de l'escalade a été faite par mail et adressée à la Mairie le 12 mai. Didier CIRET avait fait répondre qu'il transmettrait la demande pour que cela passe en conseil municipal.
M. BECCAVIN stipule qu'il a été obligé d'appeler la Mairie le lundi suivant pour avoir une réponse et que la réponse était négative. Il a été redirigé vers le PNR. Il en a déduit que la demande n'a pas été transmise au conseil municipal.
Didier CIRET rétorque qu'effectivement la demande n'a pas été transmise car non inscrite à l'ordre du jour. Il n'ouvre pas ses mails tout le temps car il travaille aussi. Il insiste en disant que des demandes le jour pour le jour ne peuvent pas être mises à l'ordre du jour d'un conseil municipal : c'est préparé à l'avance.
Pour répondre à cette demande de 150 euros, une demande d'actions spécifiques a-t-elle été faite ?
M. BECCAVIN répond qu'elle n'a pas été faite.
Didier CIRET informe que le club aurait dû la faire.
M. BECCAVIN explique pourquoi cette demande n'a pas été faite. Lorsqu'ils ont lancé la fête au Rocher de la Dube, il n'a pas été nécessaire de remplir tout un tas de papiers, quelques appels téléphoniques ou des poignées de mains suffisent. Le club a travaillé avec des gens qui font partie de la municipalité ou à la communauté des communes où une discussion et/ou des poignées de mains suffisent. Des documents sont quand même remplis par la suite mais le travail pourrait être fait comme cela.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Alain PASQUER intervient et demande à M. BECCAVIN s'il pense qu'un conseil municipal peut être traité avec uniquement des poignées de mains. Il y a quand même un ordre des choses. Il rappelle qu'il y a un ordre du jour et que si tout le monde faisait comme M. BECCAVIN demander le matin une aide financière pour être traitée au conseil municipal du soir « cela va être rude ».
M. BECCAVIN rétorque qu'il ne doute pas que le conseil municipal a un ordre du jour mais exprime son mécontentement et insiste sur le fait qu'il n'a pas eu de nouvelles de la part de Didier CIRET pendant 6 jours suite à sa demande. A ce jour, aucune réponse officielle n'a été donnée.
Alain PASQUER rappelle également que le Rocher de la Dube a été acheté et aménagé par la Communauté de Communes.
Didier CIRET intervient et relate à M. BECCAVIN qu'il a fait répondre que la Municipalité n'avait pas de WC chimiques.
M. BECCAVIN rappelle qu'il a été obligé d'appeler la Municipalité pour avoir une réponse.
Didier CIRET a communiqué l'information à la secrétaire de mairie. Il ajoute que pour les 150 euros, il ne pense pas qu'il y ait une tonne de papiers à remplir pour faire une demande de subvention à la commission actions spécifiques manifestations. Si tout le monde fonctionne comme M. BECCAVIN, à quoi sert la commission actions spécifiques manifestations ?
M. BECCAVIN répond que si tout le monde fonctionnait comme eux il y aurait peut être eu quelque chose dans la Région tous les week-ends.
Alain PASQUER informe M. BECCAVIN que la manifestation a pu avoir lieu au Rocher de la Dube grâce à la Communauté de Communes.
Jacky FAURE, président de la Base de Plein Air, prend la parole et signale qu'il y a eu bien d'autres manifestations d'une toute autre envergure avant la fête de l'escalade. Les représentants de clubs n'ont pas attendu le club de canoë kayak et le club d'escalade.
Alain PASQUER ne voit pas le rapport entre la subvention de Brenn'Fitness, les 150 euros, la démarche du matin pour le soir.
Pauline MARTIN, présidente du Canoë-kayak club le Blanc, intervient en disant que le club ne voulait pas d'avance de trésorerie car l'argent demandé était pour financer la location du WC chimiques puisque le club n'a pas les moyens. Le club de canoë fait partie des associations sportives blancoises donc les représentants se sont rapprochés de la Municipalité Blancoise quand ils ont eu besoin ou autre. Aujourd'hui, pour la fête de la Dube, ce n'est pas la ville du Blanc qui les a aidés.
Jacky FAURE rétorque que si les représentants du club avaient travaillé correctement, ils auraient dû commencer par s'adresser non pas à la mairie mais à l'OMS.
Pauline MARTIN répond que le club a contacté l'OMS et que l'OMS ne pouvait pas leur répondre.
Guy PANOUILLOT reprend la parole et relate certains faits. Il explique que lorsqu'un club contacte l'OMS pour informer de difficultés financières, l'OMS propose systématiquement une avance de trésorerie. Il y a un certain nombre d'associations qui en profitent, qui sont aidées.
Le club de canoë a contacté l'OMS pour une demande d'aide pour un WC chimique (location : 150€). Il a été signalé qu'il y avait la commission actions spécifiques manifestations où il fallait fournir un certain nombre de documents. Ce dossier n'est pas lourd à composer. Lors de sa réunion la commission décidait du montant de l'aide. Etant donné que cette commission a déjà eu lieu et que toute la subvention a été distribuée, il leur a été répondu que l'OMS pouvait leur faire une avance de trésorerie pour aider le club à payer la location du WC chimique et que le remboursement s'effectuerait après la manifestation. Le club a refusé.
Il est donné quelques exemples d'avances de trésorerie faites par l'OMS (problèmes de trésorerie, achat de matériel, etc…). Guy PANOUILLOT précise que ce sont les clubs qui choisissent la durée de remboursement ainsi que la somme. Une convention est passée entre l'OMS et le club pour établir le montant des échéances à rembourser et la durée de remboursement. Cette convention est impérativement signée par le président, le secrétaire et le trésorier du club. L'OMS demande la comptabilité des clubs car malheureusement au début que ce système a été mis en place, il y a eu des soucis de remboursements.
Robert BARTHE prend la parole en disant que la solution dans ce cas précis, c'est faire une demande à la commission actions spécifiques manifestations.
M. BECCAVIN demande également pourquoi le Comité de l'Indre de Natation a obtenu une subvention actions spécifiques manifestations ? Guy PANOUILLOT répond qu'au départ cette

Office Municipal des Sports Le Blanc

subvention était accordée au club des dauphins dans les premières années, puis il y a eu un transfert au comité de l'Indre de Natation.
Alain PASQUER tient à préciser par rapport aux contribuables concernant la subvention allouée à Brenn'Fitness que l'association est hébergée dans des locaux qu'elle loue. Le club de canoë kayak ne paye pas le local où il est hébergé.

c- Rassemblement des entraîneurs et des éducateurs

Guy PANOUILLOT évoque l'idée du rassemblement (des entraîneurs, dirigeants bénévoles et éducateurs) qui avait été émise lors de l'assemblée générale de l'OMS en février dernier par rapport au respect d'utilisation des installations sportives, de faire une charte d'utilisation des installations sportives, suite à certains soucis. Un autre thème serait établi puisque toutes les associations sportives ne sont pas concernées par les installations (exemple : Ecole Française de Parachutisme ou le club modéliste blancois). Une date a été fixée : Mardi 23 juin prochain à 18h30 à la Base de Plein Air. Il explique le déroulement de cette soirée : 18h30 à 20h : plusieurs groupes seront effectués pour parler de thèmes différents, charte d'utilisation des installations sportives ; 20h : retour des tables sur chaque thème ; après : apéritif dinatoire. L'OMS doit donner une réponse à la Base de plein air le mercredi 17 juin.
Il s'adresse aux associations représentées pour savoir qui serait partant ?
La condition est évidemment que tous les clubs jouent le jeu (pas d'entraînement ce jour là).
M. PICHARD prend la parole et demande à ce que cette réunion soit élargie aux autres personnes (souvent très jeunes) qui interviennent officieusement pour dépanner sur le terrain sans forcément d'entraîneur présent.
Guy PANOUILLOT répond que cela peut se faire.
M. PELTRET (USB Foot) indique son accord pour participer à cette réunion car le club est un gros consommateur d'installations sportives qui peuvent être coûteuses (stades). Le club a beaucoup d'éducateurs souvent très jeunes et cela paraît une bonne idée qu'ils soient présents afin de les sensibiliser.
Philippe BOUCHERON (Volant Blancois), est d'accord également.
Il est précisé qu'un courrier sera envoyé mercredi 3 juin concernant cette réunion pour connaître la position de chaque association et le nombre de personnes qui participeront. Cela laisse 15 jours aux associations pour s'organiser. Il est précisé que les professeurs d'EPS sont concernés car ils sont également utilisateurs des installations sportives.
S'il y a peu de réponses positives, la réunion n'aura pas lieu.
Guy PANOUILLOT ajoute qu'il lui semble plus facile de réunir les entraîneurs et éducateurs fin juin plutôt que début septembre où tout le monde reprend.

2- Aide à la Formation Diplômante

Guy PANOUILLOT annonce qu'à ce jour aucun dossier n'a été déposé.
Une réunion a eu lieu en février dernier. Ont été étudiés trois dossiers de formation handball, 2 dossiers de formation basketball, 3 dossiers de formation cyclisme et secourisme, et 1 dossier de formation BNSSA et PSE1.
Il est rappelé qu'une aide pour une formation diplômante peut être attribuée si des dossiers sont déposés. Le formulaire est à récupérer à la Maison des Sports. Ce formulaire est très simple à remplir. Les frais de déplacements ne sont pas pris en charge par cette commission. Ils sont à inclure dans les subventions de fonctionnement. Le matériel spécifique n'est pas pris en charge non plus (exemple : achat d'une raquette de tennis).
Michel BRUNET, secrétaire du club de hand, informe qu'il y a deux arbitres en cours de formation. Les dossiers de demande d'aide seront transmis dès que le club aura réuni tous les documents nécessaires.
M. FRONTERA annonce qu'il y aura un dépôt de dossiers en septembre ou octobre prochain.
D'autres dossiers devraient être transmis par le club des dauphins, l'ASSG Basket et par le Tennis de table Brenne Le Blanc.
Il y a généralement deux réunions dans l'année : une en février ou mars et une en novembre.

Office Municipal des sports Le Blanc

3- Communication

- La revue Le Blanc sports n°30 a été mise dans chaque casier de clubs et a été distribuée dans Le Blanc courant mai. Il est également disponible sur le site internet de l'OMS.

- Site internet de l'OMS : Guy PANOUILLOT demande aux clubs d'envoyer des photos correctes afin qu'elles puissent paraître sur la page d'accueil du site internet. Il y a trois photos de disciplines différentes qui sont changées tous les 6 mois. Si les clubs n'envoient pas de photos, l'OMS ne pourra pas changer les disciplines et sera obligé de prendre les anciennes photos. Il invite donc tous les clubs à transmettre des photos de leur discipline « en mouvement ». Il précise aussi que théoriquement chaque club doit s'assurer que les personnes figurant sur les photos aient donné leur accord de publication. Il faut respecter le droit à l'image. Il ajoute que lorsque les clubs transmettent des photos pour le « Le Blanc Sports », l'OMS considère que la demande a été faite par les clubs aux personnes. Si un jour il y a un souci, l'OMS se retournera contre le club en question qui réglera le problème avec le ou les licenciés.

4- Forum des Associations – Combiné Sportif – Bourse au matériel de sport

- *Forum des Associations 2015 :*

  La parole est donnée à Samuel SAUDRAIS.

  Une réunion a eu lieu avec les associations intéressées par le Forum le mardi 26 mai dernier. Cinquante et une associations ont répondu positivement pour participer à cette manifestation. C'est un peu moins que l'année dernière. Mais certains clubs n'ont pas encore répondu.

  Un courrier avec la demande de matériel (besoins, démonstrations, animations,…) sera envoyé d'ici une quinzaine de jours.

  Il ajoute que cette année il y aura deux scènes : une à l'intérieur pour les animations peu ou pas musicales et une à l'extérieure pour les animations musicales pour éviter que ce soit une grande cacophonie sous la Bulle comme ça l'est souvent.

  Il invite les clubs, qui ne l'ont pas fait, à s'inscrire : ce n'est pas trop tard. C'est un moment qui plait bien cela s'est remarqué l'année dernière : une majorité du public est restée tout l'après-midi. Ce forum est relativement important pour les associations et pour la ville aussi : cela permet de montrer toutes les nombreuses possibilités sur Le Blanc.

  Le débat a été maintenu. Il aura lieu le samedi matin : il y aura plusieurs propositions de thèmes. Les clubs devront choisir. Le comité d'organisation va essayer de choisir des thèmes pas trop spécifiques pour que cela puisse concerner toutes associations confondues (sportives, culturelles, caritatives, etc…).

  Guy PANOUILLOT informe qu'il y aura la possibilité de se restaurer à moindre coût sur place le midi (sandwich + fruit) pour ceux qui le souhaitent.

  M. GROLIER demande s'il est possible de faire un stand pour deux associations ? Oui cela est possible.

  Il cite les clubs qui n'ont pas répondu :

  Billard club blancois, Brenne Savates, Roller club blancois, Rugby club blancois et Tennis de table Brenne Le Blanc.

  Le club de rugby et de tennis de table devraient participer. Ils doivent envoyer une confirmation.

  Les A.S. scolaires du Lycée et du collège Sainte Anne ne participeront pas.

  Guy PANOUILLOT explique que le Comité d'Organisation doit transmettre en Mairie plusieurs informations par rapport à un certain nombre de choses. Il faut absolument que les clubs se manifestent.

  Il précise qu'une relance sera envoyée à l'association Brenne Savates et au club de roller.

- *Combiné sportif :*

  La parole est donnée à Robert VIEILLERIBIERE. L'OMS en collaboration avec la ville du Blanc et les associations sportives adhérentes à l'OMS organise le 4e combiné sportif le dimanche 6 septembre 2015 à 13h30.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Ce combiné sera sous le signe de la convivialité qui pourra être abordé sous forme de compétition ou de loisir. Il est ouvert aux concurrents de plus de 14 ans. Une autorisation parentale est obligatoire ainsi que la présence d'un responsable légal dans l'équipe.
Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le nombre d'équipes sera limité à 70. Chaque équipe sera constituée de deux concurrents (hommes, femmes, mixte).
Tous les concurrents devront présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive.
Les épreuves de ce combiné sportif : Tir laser debout avec pénalités, VTT, Tir laser couché avec pénalités, course à pied (distances relativement faibles).
Les engagements sont à effectuer auprès la Maison des Sports de préférence avant le 30 juin. Le tarif d'inscription par équipe jusqu'au 30 juin est de 15€ et de 20€ après le 30 juin 2015.
Guy PANOUILLOT remercie le tir sportif blancois pour leur implication. Il explique succinctement le déroulement des épreuves de tir laser avec pénalités (4 postes pour l'instant, peut-être 6). Il précise qu'il n'y aura pas d'entraînement avant pour les participants. Pour ces épreuves, il y aura pénalité pour chaque tir loupé et/ou pour dépassement du temps imparti. Pour le tir debout (13h30), les concurrents devront effectuer un ou plusieurs tours (200m/tour) de piste d'athlétisme (course à pied). Pour le tir couché, les concurrents devront effectuer un ou plusieurs tours de piste du stade Vélodrome (VTT).
Il espère que tous les clubs se sentiront concernés pour engager une équipe mais aussi parce qu'un appel aux bénévoles sera effectué prochainement pour cette manifestation (signaleurs, passages de routes, parking VTT, etc…).
Il y a deux ans certaines associations étaient représentées par plusieurs équipes (CDB, Ass. 42km, CSLG, etc…). Il rappelle que le classement n'est pas seulement par équipe, il y a aussi une récompense pour l'association la plus représentée et l'organisme le plus représenté.

- *Bourse au matériel de sport* :
  Guy PANOUILLOT explique que c'est la première fois qu'une bourse est organisée. Elle aura lieu le samedi 5 septembre dans le cadre du Forum des associations. Cette bourse est organisée à l'initiative d'Etienne BUCHMANN et d'une équipe de bénévoles. Les clubs et les licenciés pourront déposer le matériel qu'ils ont à vendre.
  Le dépôt du matériel de sport sera effectué le samedi matin ainsi que l'étiquetage des prix. Le matériel non vendu et l'argent du matériel vendu seront à récupérer vers 18h/18h30.
  Il précise qu'une petite participation financière sera retenue sur chaque vente.
  Il est demandé aux clubs s'ils ont des questions par rapport à cette bourse au matériel. Aucune question n'est posée.

5- Questions diverses

- *VISIOCOM Mini-bus* :
  La Société VISIOCOM est la société qui a passé une convention avec la Municipalité par rapport au mini-bus. La Municipalité a mis ensuite le mini-bus à disposition de l'OMS.
  Guy PANOUILLOT rappelle que la clé du véhicule est à récupérer et à rapporter à la Maison des Sports. Ce n'est pas aux secrétaires d'aller chercher ou « de courir après » la clé. Il ne faut pas la mettre dans la boîte aux lettres non plus.
  Le ménage n'est pas toujours fait par chaque utilisateur et les secrétaires ne le feront pas.
  Didier CIRET informe qu'actuellement ce n'est pas facile pour tout le monde (commerces, artisans, entreprises, etc…). Le dossier pour la nouvelle convention est en cours depuis le mois de janvier dernier. Il annonce qu'il a trouvé le dernier sponsor. Le dernier encart disponible a été vendu cet après-midi à 14h30 à une entreprise blancoise. La convention est donc repartie pour trois ans.
  Le véhicule devrait être immobilisé plusieurs jours au mois d'août pour le changement des nouvelles publicités. A priori, les publicités des nouveaux annonceurs seront sur le véhicule début septembre.
  Didier CIRET doit rencontrer le responsable régional sous une huitaine de jours.
  Guy PANOUILLOT informe que la liste des nouveaux annonceurs sera communiquée aux clubs dès qu'elle sera connue.
  M. PICHARD, trésorier du rugby club blancois, demande s'il est possible de connaître, pour information, le coût global des publicités ? Didier CIRET pense qu'il est possible de le savoir. Il ajoute que les

Office Municipal des Sports Le Blanc

publicités sur un véhicule neuf coûtent très très chères. En revanche, lors de la seconde convention, les encarts sont vendus beaucoup moins chers. Dans le cas présent, il était possible de négocier le tarif (exemple : il était proposé à un publicitaire un encart à 1 200 euros l'année. Le tarif a été négocié à 300 euros l'année).
Il précise également que le véhicule est quand même financé environ trois fois sur les 6 ans grâce aux sponsors. VISIOCOM se prend une grosse marge.
Didier CIRET ajoute que pour dans 3 ans, il faudra procéder autrement.
Guy PANOUILLOT sait que VISIOCOM avait refusé d'acheter un véhicule dans un garage blancois car la société tire énormément les prix.
Francis TREMBLAIS, président Tennis de table Brenne Le Blanc, précise que le mini-bus est très utile aux associations puisque le coût d'utilisation est raisonnable (carburant et facture au kilomètre à la charge des associations).
Guy PANOUILLOT informe que les clubs seront avertis de l'indisponibilité du mini-bus.

- *Base de Plein Air :*
  L'OMS fait partie du conseil d'administration de la base de plein air. Guy PANOUILLOT y est mais pas à ce titre là. Actuellement, il y a deux titulaires : Martial MILLIN et Jean-Pierre GROLIER. Sur les statuts de la BPA, il est stipulé qu'il faut deux suppléants. Guy PANOUILLOT demande s'il y a des personnes susceptibles d'accepter le rôle de suppléant : personne ne se propose.
  Jacky FAURE, président BPA, précise qu'il y a au maximum trois réunions par an.

- *Statistiques licenciés :*
  Comme chaque année, un courrier a été envoyé le 1er juin pour demander le nombre de licenciés de chaque association pour la saison 2014-2015. Ces informations sont utiles à l'OMS. Cela n'impacte en rien les subventions qui peuvent être demandées.
  Guy PANOUILLOT invite les clubs à ne pas tarder à y répondre.

- *Sport et Handicap :*
  Une enquête a été faite auprès des associations dans le cadre du sport et handicap. Les résultats ont été transmis.
  Le document n'a pas été imprimé car Il y a 172 pages. Si un club est intéressé, le lien du site internet pourra être communiqué.

Guy PANOUILLOT demande aux personnes présentes s'il y a des questions diverses à poser.
Robert BARTHE tient à remercier les secrétaires de la Maison des Sports car le club de basket a donné pas mal de travail avec les reports de match tout au long de la saison (reports de match qui étaient souvent demandés par les clubs extérieurs (pas de gymnase, problème de date, etc…)).

Guy PANOUILLOT informe qu'un trousseau de clés a été retrouvé sur le parking de la Maison des Sports le soir de la réunion du Forum des associations le mardi 26 mai. Il demande s'il appartient à l'une des personnes qui était présente ce soir là. Il n'appartient à personne de « l'assemblée ».

Il donne la parole à Alain PASQUER, Maire du Blanc.
Alain PASQUER félicite les clubs pour le travail effectué auprès des jeunes ainsi que pour les résultats obtenus.
Il fait également honneur à la cité, à la région. La Municipalité blancoise insiste beaucoup à connaître le nombre de licenciés qui n'habitent pas Le Blanc.
Il explique que le rôle de la ville est de drainer un certain nombre de sportifs qui viennent de toute la région.
Il remercie l'OMS, son président, l'ensemble du bureau et le secrétariat. Il connaît bien le rôle et le travail de l'OMS étant donné qu'il a été maire-adjoint chargé des sports pendant une longue période et ayant modestement contribué à la création de cet équipement avec Gérald HERAULT qui était à ce moment là chef de cabinet du ministre de l'enseignement technique, il y a fort longtemps.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Le but de la ville est d'aider les associations et d'essayer de continuer à les aider dans un contexte particulièrement ardu et difficile actuellement.
La Municipalité aide par l'intermédiaire d'une aide financière, que se charge de répartir l'OMS qui le fait très bien, par la gratuité des installations sportives : ce n'est pas forcément le cas partout à subventions municipales égales.
Il remercie les services techniques de la ville, pour leur important travail pour les manifestations sportives et pour leur travail au quotidien pour le fonctionnement des installations. Il ajoute que parfois il peut y avoir des petits soucis par-ci, par là. « C'est la vie » mais la Municipalité n'est pas toujours en capacité d'apporter une réponse le soir pour une question posée le matin. Elle est là aussi pour aider les éléments de la commission actions spécifiques.
La Municipalité va aider un petit peu financièrement le Forum des Associations cette année ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Cette manifestation du mouvement associatif blancois mérite d'être encouragée afin qu'elle soit pérennisée car l'argent est quand même le « nerf de la guerre ».
Le cahier des charges pour le nouveau dojo est finalisé. Ce dojo sera installé sur la zone de la gare. Un maître d'œuvre est en train d'élaborer les plans définitifs de cette installation sportive pour permettre de solliciter des subventions. Il informe que deux dojos seront visités à Lussac les Châteaux et à Avoine : deux structures qui sont dans les cordes financières de la Municipalité (environ 800 000€ HT). La réalisation du dojo a été actée par l'OMS comme étant l'installation sportive prioritaire à mettre en œuvre. Cette installation sportive sera certainement supportée par la communauté de communes Brenne Val de Creuse comme beaucoup d'autres installations sportives dans la mesure où les adhérents, les athlètes, les membres des clubs viennent de toute la région. Cela paraît normal que l'ensemble des communes financent les équipements ce qui éviteraient à un certain nombre de dire que la ville du Blanc est trop endettée ou qu'elle dépense beaucoup trop d'argent.
La Municipalité blancoise attend un retour des associations sportives : solidarité, compréhension (il peut y avoir des désaccords mais il y a des formes pour les dire), d'être associée aux assemblées générales car il y a des clubs qui n'invitent toujours pas.
Alain PASQUER explique qu'il délègue au niveau du conseil municipal mais aussi à Didier CIRET qui est présent très souvent lors des AG et des manifestations sportives dans la mesure où il est disponible.
Il demande aux clubs d'éviter les dégradations. Il a un sentiment d'amélioration depuis ces derniers mois. Il n'y a pas eu ces dernières semaines de choses gravissimes. La Municipalité essaie de faire confiance aux utilisateurs.
Il rappelle qu'à une certaine époque, le service des sports était présent sur les installations sportives tous les week-ends mais plus maintenant. La Municipalité fait confiance aux clubs et pense que ces clubs sont dignes d'avoir cette confiance. Ce n'est pas toujours facile d'encadrer des jeunes, d'avoir des encadrants « tip top ». Dans l'ensemble, cela est satisfaisant et il remercie les clubs pour leur respect général.

Alain PASQUER demande à tous d'éviter certaines provocations qui apparaissent dans certains articles de presse. Cet article est paru dans les pages sportives de la Nouvelle République récemment et a particulièrement ulcéré Alain PASQUER ainsi que d'autres personnes. Il était titré « Pas de piscine mais des résultats ».
Chacun sait très bien quels sont les enjeux autour des piscines et pourquoi leur fonctionnement est comme il l'est (fermeture d'une piscine pour pourvoir ouvrir la deuxième). Chacun sait très bien, sans entrer dans le débat puisqu'un courrier d'explications a été envoyé au club concerné, que lorsque l'on veut faire un effort la Municipalité le fait que ce soit pour la nuit de l'eau, que ce soit pour prolonger d'une semaine l'ouverture des bassins, que ce soit pour accorder des créneaux un peu plus privilégiés lorsque cela est nécessaire en particulier pour encourager les compétiteurs. Ne pas démentir le journal, c'est pour Alain PASQUER l'accepter. Ce n'est pas en acceptant des titres de cette nature qui donne une mauvaise image, une image injuste de la ville du Blanc sur le plan sportif, que la Municipalité va forcément améliorer les choses.
Cela a déjà été dit ici et Alain PASQUER trouve dommage d'y revenir : s'il y a des gens qui savent comment construire une piscine à 6 millions d'euros alors que le Conseil Général c'est 170 000 euros de subvention, la Région c'est 30% et que l'Etat ne fait rien, c'est-à-dire que le montant de subventions atteint 37%, il répète qu'il ne sait pas faire. Il ne sait pas faire financièrement en tant que maire et la communauté de communes, qui s'est penchée sur le dossier depuis plusieurs années, ne sait pas faire non plus, même si elle n'est pas forcément contre la construction d'une nouvelle piscine intercommunale.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Les temps sont difficiles, il n'est donc pas possible de faire autrement. La Municipalité connaît les limites des installations piscines. Elle sait également que les membres du club des dauphins sont dévoués et très compétents avec des nageurs très motivés qui obtiennent de bons résultats. Alain PASQUER les félicite une nouvelle fois.
La Municipalité essaie de faire des efforts pour financer les postes des MNS. Elle essaie de déployer une gamme d'aide modeste pour une ville de 6 840 habitants. La Municipalité ne peut pas faire plus.
Dans certaines communes de l'Indre, un bassin sur deux serait probablement fermé cet été par souci d'économie.
Les Municipalités subissent d'importantes baisses des dotations de l'Etat, il faut donc être raisonnable. Si effectivement il y avait d'autres solutions, la Municipalité aurait tout fait pour pouvoir en trouver.
Alain PASQUER tient à souligner que le coût de fonctionnement de la piscine en 2014 était de 273 000 euros. Ce coût est complètement à la charge du contribuable blancois d'où la réflexion qui a été faite ce soir sur les conventions à passer avec le collège et avec le lycée. Il précise que la Municipalité est fière d'avoir des collèges et ajoute qu'il faut bien aussi que le Conseil Départemental et le Conseil Régional participent. Cela a été fait, puisque par convention il était prévu la gratuité, offerte par leur aide à l'investissement. Ce que la Municipalité souhaite c'est de remettre le dossier à plat. Il y a deux solutions :

- Soit un minimum de créneaux est prévu par les conventions antérieures et une aide, pourquoi pas financière, au fonctionnement pour les créneaux supplémentaires qui rendraient service aux établissements scolaires. L'objectif n'est pas de bloquer les créneaux mais que les établissements scolaires puissent bénéficier des mêmes créneaux.
- Soit la 2e solution, c'est de renouveler un plan pluriannuel d'aide à l'investissement. Cela veut dire que ce qui peut être mis dans la balance, et ce qu'Alain PASQUER mettrait personnellement dans la balance c'est effectivement pour le dojo, pour exemple, une aide accrue du Département pour que le financement puisse s'effectuer dans de meilleures conditions. A ces conditions là, la Municipalité pourra peut-être revenir à la situation au jour d'aujourd'hui.

273 000 euros, c'est une somme importante. C'est 5 700 euros de fonctionnement par semaine. Il faut essayer d'être solidaire, compréhensif et si la Municipalité fait une erreur, ce qui peut arriver, il sera possible de discuter.
Alain PASQUER conclut en remerciant les associations sportives pour tout le travail effectué et en particulier celui auprès des jeunes qui peut être particulièrement ardu.

Guy PANOUILLOT reprend la parole et souhaite bonnes vacances aux clubs. Il rappelle qu'un mail leur sera envoyé concernant le rassemblement des entraineurs et éducateurs.
Les personnes présentes sont invitées au pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 21h15, suivie du vin d'honneur.

Fait à Le Blanc, le 9 juillet 2015

Le Président de l'OMS,

Guy PANOUILLOT.

Office Municipal des Sports Le Blanc